

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 331

8 février 2008

SOMMAIRE

Agif S.A.	15844	Immoinvest Benelux S.A.	15845
Airport International S.A.	15844	Immoinvest Benelux S.A.	15847
Am Stadtpark GP Sàrl	15867	Insead Holding Sàrl	15888
Apta Finance S.A.	15888	ITH Europe S.A.	15842
Atraxis Immobilière S.A.	15852	Köpco Sàrl	15843
Balmain European Retail Holdings S.à r.l.	15888	La Rivière Immobilière SA	15854
BAMY Netto-Syst S.à r.l.	15851	Louis SCURI et Cie, S.à r.l.	15845
BI, s.à r.l.	15842	Lued S.A.	15849
Brig S.à r.l.	15845	Lux Etanche Industrie S.à r.l.	15846
Chantraine Commerciale S.à r.l.	15855	Magnalux Invest S.A.	15852
Cola 2 S.A.	15844	Melbourne S.A.	15849
Compagnie Financière et d'Investisse- ments Chimiques S.A.	15853	Mendocino S.A.	15847
Computersystems Luxembourg S.A.	15848	Mira Trading S.à r.l.	15855
Confectionery Investment Company	15849	My Consultant S.à r.l.	15854
Confectionery Investment Company	15850	Neft Sàrl	15852
Courlux (Europe) S.A.	15842	NeWeb Holding S.A.	15849
Covit Home S.A.	15856	Ocean Beach Investment S.A.	15853
Dawa GmbH	15850	Odin International	15844
Distrilux Granit S.A.	15843	Oriental Arts and Crafts S.à r.l.	15856
Encom Investments S.A.	15851	Pegaso Transport Sàrl	15854
Euerbach S.A.	15887	Peternelchen S.A.	15846
Euro Investors Holding S.A.	15853	PMS Industries S.A.	15845
European Strategic Investments S.A.	15847	Point Out S.A.	15854
Fenix Commercial S.à r.l.	15853	Preick S.A.	15851
F.P.T. Holding S.A.	15848	Raglan S.A.	15855
Galea Finance S.A.	15848	Redcreek Holdings S.à r.l.	15851
GEM2	15852	SARL Mymosa	15846
Genes Participations S.A.	15842	SFPV S.A.	15848
Genes Participations S.A.	15843	Ship International S.A.	15844
Grand Vianden S.A.	15850	Snowdrop S.A.	15855
Green Vision S.A.	15850	Société Pinzler Lux S.A.	15842
Horse-Stud S.A.H.	15847	Stadtpark 2.6 S.C.S.	15882
HSBC Private Bank Management Services (Luxembourg) S.A.	15874	Stalka S.à r.l.	15846
		Voosenfruit S.à r.l.	15843

Société Pinzler Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 30, Beetebuergstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 96.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour SOCIETE PINZLER LUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008012456/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02910. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

**Courlux (Europe) S.A., Société Anonyme,
(anc. ITH Europe S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 103.063.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012516/802/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04752. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

BI, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 106.994.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2005 annule et remplace le bilan initial au 31 décembre 2005 déposé au registre de commerce et des sociétés le 2 avril 2007 (réf.: L070043952.04).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012519/4642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08716. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Genes Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 101.569.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012719/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03964. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Genes Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 101.569.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012722/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03966. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Voosenfruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondcrange, 27, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 5.936.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008012689/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM04011. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Köpcø Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 15, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 89.091.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour KÖPCO SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008012461/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05736. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Distrilux Granit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 115.644.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que Monsieur Gilles Malhomme a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012573/1091/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Cola 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 83.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour COLA 2 S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008012462/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02978. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

**Agif S.A., Société Anonyme,
(anc. Ship International S.A.).**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 85.992.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012620/6961/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02465. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Odin International, Société Anonyme.

Siège social: L-4984 Sanem, Z.A. Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 107.494.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Pour la société

LE COMITIUM INTERNATIONAL

Signatures

Référence de publication: 2008012668/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01977. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Airport International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 37.943.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012754/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03888. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Immoinvest Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 91.928.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012752/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03967. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

PMS Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 86.300.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008012697/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM04023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Louis SCURI et Cie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5312 Contern, 8, Bourgheld.
R.C.S. Luxembourg B 27.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour LOUIS SCURI ET CIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008012465/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02972. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Brig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 102.935.

Il résulte d'un courrier adressé à la société BRIG S.à r.l. que la société WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de la société avec effet au 23 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012599/587/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03932. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

SARL Mymosa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 119.231.

Les archives de la société sont transférées du 53, rue de Dippach, L-8055 Bertrange au 3C, rue de Leck, L-8390 Nosfelt pour y être conservées conformément à la Loi.

M. Klein
Le liquidateur

Référence de publication: 2008012671/1091/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01964. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Lux Etanche Industrie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 74.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour LUX ETANCHE INDUSTRIE S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008012467/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03593. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Stalka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8289 Kehlen, 8, Am Duerf.
R.C.S. Luxembourg B 104.643.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008012676/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM04004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Peternelchen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 88.023.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012761/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03948. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Immoinvest Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 91.928.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012753/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03886. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Horse-Stud S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 30.856.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 janvier 2008.

Pour HORSE-STUD SAH

J. Reuter

Référence de publication: 2008012789/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03351. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

European Strategic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 36.068.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2005 et l'affectation du résultat de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

F. Waltzing / P. Visconti

Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2008012797/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05804. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Mendocino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 52.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012804/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04901. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

F.P.T. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 53.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012803/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04883. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Computersystems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue du Baerendall.
R.C.S. Luxembourg B 63.089.

Le bilan clos au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008012788/1652/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06127. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Galea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 57.112.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012757/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03897. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

SFPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R.C.S. Luxembourg B 52.205.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour SFPV Sa

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008012820/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04478. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

NeWeb Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 77.062.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour *NEWEB HOLDING Sa*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008012824/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00530. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Melbourne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 79.079.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012828/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05108. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Confectionery Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 11.588.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 janvier 2008.

Pour *CONFECTIONERY INVESTMENT COMPANY, dite CONFINCO S.A. HOLDING*

J. Reuter

Référence de publication: 2008012829/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03284. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Lued S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 115.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012818/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04842. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Grand Vianden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 105.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012819/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04850. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Confectionery Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 11.588.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 janvier 2008.

Pour CONFECTIONERY INVESTMENT COMPANY, dite CONFINCO S.A. HOLDING

J. Reuter

Référence de publication: 2008012830/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03358. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Green Vision S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 113.267.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012834/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03446. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Dawa GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 94.078.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012844/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00871. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Encom Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 90.949.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012733/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03985. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

BAMY Netto-Syst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 99.649.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008012702/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM04016. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Preick S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 70.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012807/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04961. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Redcreek Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 104.600,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 113.853.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012833/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06318. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Neft Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 71.575.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012852/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03905. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

GEM2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.859.

Le Rapport annuel révisé au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
BANQUE DE LUXEMBOURG
M.-C. Mahy

Référence de publication: 2008012832/7/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04649. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Magnalux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 79.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012817/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04836. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Atraxis Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 87.687.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour ATRAXIS IMMOBILIERE Sa
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
Signature

Référence de publication: 2008012926/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04420. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Fenix Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 110.360.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FENIX COMMERCIAL S.à r.l.
S. Van de Putte
Gérant

Référence de publication: 2008012897/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05125. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Euro Investors Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 102.947.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012864/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03871. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Ocean Beach Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 104.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012905/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04531. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Compagnie Financière et d'Investissements Chimiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 67.479.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008013043/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05129. - Reçu 36 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

La Rivière Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 80.897.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012979/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04964. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

My Consultant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 87.028.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MY CONSULTANT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008013029/7679/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04370. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Pegaso Transport Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 113.365.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEGASO TRANSPORT S.à r.l.

Signatures

Un gérant

Référence de publication: 2008013045/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05117. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Point Out S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 66.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012903/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04451. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Snowdrop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 80.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012904/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04455. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Chantraine Commerciale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 105.196.

Hiermit möchten wir bestätigen, dass unsere Anschrift seit dem 1. November 2007 wie folgt lautet:
CHANTRAINE COMMERCIALE sàrl, Gruuss Strooss 28, L-9991 Weiswampach.

Weiswampach, den 14. Dezember 2007.

Für CHANTRAINE COMMERCIALE sàrl

B. Chantraine

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008012890/801041/15.

Enregistré à Diekirch, le 16 janvier 2008, réf. DSO-CM00242. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080008895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Mira Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.
R.C.S. Luxembourg B 98.068.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012983/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04949. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Raglan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 94.549.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008013044/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05123. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Oriental Arts and Crafts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, route de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 16.346.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008013224/203/10.

(080009278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Covit Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.249.

STATUTES

In the year two thousand and seven on the twentieth of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Republic of Panama under the denomination of COVIT HOME S.A. (hereafter the «Company»), R.C.S. Panama no. 489981, and having its registered office in Panama, Calle Aquilino de la Guardia no. 8, Edificio IGRA - Apartado 0823-0245, incorporated under Panamanian Laws pursuant to a deed dated May 25, 2005, executed before Me Pedro Martin Meilan Nunez, civil law notary residing in Panama.

The meeting is chaired by Mrs Sandrine Antonelli, manager of companies, with professional address at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Claire Sabbatucci, private employee, with professional address at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Serge Salvi, private employee, with professional address at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the five hundred (500) shares of a par value of one twenty US dollars (20.- USD) each, representing the total issued capital of ten thousand US dollars (10,000.- USD) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- Ratification of the resolutions passed in Panama, Republic of Panama, by the Board of Directors and approved by the shareholders of the Company on November 20, 2007, who resolved, among other matters, to transfer the registered office from Panama, Republic of Panama, to the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.- Confirmation of the transfer of the Company's registered office to the Grand-Duchy of Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of Panamanian nationality, to a company of Luxembourg nationality.

3.- Approval of the balance sheet and opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of Panamanian nationality, remaining, without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Panamanian nationality.

4.- Deletion of the par value of the shares and conversion of the share capital from USD into EUR.

5.- Full payment of the converted share capital.

6.- Increase of the share capital in order to raise it to 31,000.- EUR by the creation and issuance of 2,408 new shares without par value and payment in cash.

7.- Fixation of the par value of the shares at 10.- EUR.

8.- Total restating of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of COVIT HOME S.A. and under the form of a «Société Anonyme».

9.- Confirmation of the establishment of the registered office at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

10.- Resignation of and discharge to be given to one of the present directors.

- 11.- Reconstitution of the mandates of the two remaining directors.
- 12.- Appointment of two additional directors and of one statutory auditor.
- 13.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting ratifies the resolutions passed in Panama, Republic of Panama, by the Board of Directors and approved by the shareholders of the Company on November 20, 2007, who resolved, among other matters, to transfer the registered office from Panama, Republic of Panama, to the Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The General Meeting confirms the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg as well as the change of the nationality of the Company, at the present time of Panamanian nationality, to a company of Luxembourg nationality.

Third resolution

The General Meeting meeting approves the opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of the Panamanian Company's financial statements as of October 31, 2007, and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Panamanian nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Panamanian nationality.

Said financial statements, after signature ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to delete the par value of the shares and to convert the share capital from USD into EUR at a rate of 1.4450 USD for 1.- EUR so that said share capital is provisionally fixed at 6,920.- EUR represented by 500 shares without par value.

Fifth resolution

The General Meeting acknowledges that the converted share capital of an amount of 6,920.- EUR has been fully paid up in cash, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Sixth resolution

The General Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of 24,080.- EUR in order to raise it from its converted amount of 6,920.- EUR to 31,000.- EUR by the creation and issuance of 2,408 new shares without par value.

These new shares have been entirely subscribed by the present shareholders at the prorata of their participation in the Company and they have been fully paid up in cash, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Seventh resolution

The General Meeting resolves to fix the par value of the shares at 10.- EUR.

Eighth resolution

The General Meeting resolves to adopt for the Company the form of a «Société Anonyme» under the name of COVIT HOME S.A. and to adopt the Articles of Association of the Company, which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, will henceforth have the following wording:

I. Name - duration - object - registered office

Art. 1. There exists between the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company («Société Anonyme»), under the name of COVIT HOME S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The object of the Company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand Duchy of Luxembourg or in any foreign countries.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and

the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever. It may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Capital - shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.-EUR), represented by three thousand and one hundred (3,100) shares of a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders decisions of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday in the month of June at 1.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year - balance sheet

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

1.- The first financial year after the continuation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg, which began on January 1, 2007 in the Republic of Panama, shall end on December 31, 2007.

2.- The first annual general meeting of shareholders under Luxembourg law shall be held in 2008.

Statement

1.- Capital:

The undersigned notary certifies on basis of the financial statements presented to him that the initial corporate capital of an amount of ten thousand US dollars (10,000.- USD) was fully subscribed at the time of continuation of the Company in Luxembourg.

2.- Net asset value:

The net asset value of the Company transferred is estimated at 11,831,053.- EUR, as it results from a report drawn up on December 6, 2007 by FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.à r.l., réviseur d'entreprises in Luxembourg, in view of the transfer of the Company and which contains the following conclusions:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport des actifs et passifs transférés après libération du capital correspond au moins à la valeur du capital social de \$ 10.000,- représenté par 500 actions d'une valeur nominale de \$ 20,- par action.»

Said report, acknowledged by the General Meeting, shall, after signature ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Ninth resolution

The General Meeting confirms the establishment of the registered office at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Tenth resolution

The General Meeting accepts the resignation of one present Director of the Company, Mr Domenico Piovesana, and, by special vote, grants him discharge for the execution of his mandate until today.

Furthermore, the mandates of the two remaining Directors, Mr Cristiano Cortella and Mr Jonathan Malacrida, are reconducted.

Eleventh resolution

The General Meeting sets the number of Directors at four (4) and that of the auditors at one (1).

1) The following are appointed as Directors:

a) Mr Cristiano Cortella, Director of companies, born on March 1, 1965 in Mendrisio, Switzerland, residing at 14, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano, Switzerland;

b) Mr Jonathan Malacrida, entrepreneur, born on December 15, 1972 in Sorengo, Switzerland, residing at 3, Via Valdani, CH-6830 Chiasso, Switzerland;

c) Mr Luc Verelst, Director of companies, born on April 23, 1954 in Wilrijk, Belgium, with professional address at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

d) Mrs Sandrine Antonelli, manager of companies, born on March 6, 1969 in Savigny-sur-Orge, France, with professional address at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2) The following is appointed as Auditor:

TRUSTAUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 73.125, a company with registered office at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

3) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2012.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie dans la République de Panama sous la dénomination de COVIT HOME S.A. (ci-après la «Société»), avec siège social à Panama, R.C.S. Panama n ° 489981, and having its registered office in Panama, Calle Aquilino de la Guardia n ° 8, Edificio IGRA - Apartado 0823-0245, constituée sous le régime légal panaméen, suivant un acte reçu en date du 25 mai 2005 par M^e Pedro Martin Meilan Nunez, notaire de résidence à Panama.

La séance est présidée par Madame Sandrine Antonelli, gestionnaire de sociétés, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Claire Sabbatucci, employée privée, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Serge Salvi, employé privé, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de vingt dollars US (20.- USD) chacune représentant l'intégralité du capital social émis de dix mille dollars US (10.000.- USD) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires représentés à l'assemblée ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature de la mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Entérinement des résolutions prises à Panama, République de Panama, par le Conseil d'Administration et approuvées par les actionnaires de la Société le 20 novembre 2007, qui ont décidé, entre autres, de transférer le siège social de Panama, République de Panama, au Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Confirmation du transfert du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité panaméenne, en société de nationalité luxembourgeoise.

3.- Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité panaméenne, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité panaméenne.

4.- Suppression de la valeur nominale des actions et conversion du capital social de USD en EUR.

5. Libération intégrale du capital social converti.

6.- Augmentation du capital social pour le porter à 31.000,- EUR par la création et l'émission de 2.408 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et libération en numéraire.

7.- Fixation de la valeur nominale des actions à 10,- EUR.

8.- Refonte totale des statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de COVIT HOME S.A. et sous la forme d'une société anonyme.

9.- Confirmation de l'établissement du siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

10.- Démission d'un des administrateurs actuels et décharge à lui donner.

11- Reconduction des mandats des deux administrateurs restants.

12.- Nomination de deux administrateurs supplémentaires et d'un commissaire aux comptes.

13.- Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale entérine les résolutions prises à Panama, République de Panama, par le Conseil d'Administration et approuvées par les actionnaires de la Société le 20 novembre 2007, qui ont décidé, entre autres, de transférer le siège social de Panama, République de Panama, au Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale confirme le transfert du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que le changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité panaméenne, en une société de nationalité luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la Société panaméenne, tel qu'établi à la date du 31 octobre 2007, et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité panaméenne tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité panaméenne.

Ledit état financier, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir le capital social de USD en EUR au cours de 1,4450 USD pour 1,- EUR, de sorte que le prédit capital social est fixé provisoirement à 6.920,- EUR représenté par 500 actions sans valeur nominale.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale constate que le capital social converti d'un montant de 6.920,- EUR vient d'être intégralement libéré en numéraire, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 24.080,- EUR pour le porter de son montant converti de 6.920,- EUR à 31.000,- EUR par la création et l'émission de 2.408 actions nouvelles sans valeur nominale.

Ces actions nouvelles ont été intégralement souscrites par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société et elles ont été intégralement libérées en numéraire, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer la valeur nominale des actions à 10,- EUR.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une société anonyme sous la dénomination de COVIT HOME S.A. et d'adopter les statuts de la Société, lesquels, après refonte totale, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

I. Nom - durée - objet - siège social

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de COVIT HOME S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires, décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Disposition finale - loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social après la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, qui a commencé le 1^{er} janvier 2007 dans la République de Panama, se terminera le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires sous le régime légal luxembourgeois se tiendra en 2008.

Déclaration

1.- Capital:

Le notaire soussigné certifie sur base de l'état financier lui présenté que le capital social initial de dix mille dollars US (10.000,- USD) a été entièrement souscrit lors de la continuation de la Société au Luxembourg.

2.- Actif net:

La valeur de l'actif net de la Société transférée est estimée à 11.831.053,- EUR, ainsi qu'il résulte d'un rapport dressé le 6 décembre 2007 par la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.à r.l., réviseur d'entreprises à Luxembourg, en vue du transfert de la Société et qui contient les conclusions suivantes:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport des actifs et passifs transférés après libération du capital correspond au moins à la valeur du capital social de \$ 10.000,- représenté par 500 actions d'une valeur nominale de \$ 20,- par action.»

Ce rapport, dont l'Assemblée Générale a pris connaissance, restera, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale confirme l'établissement du siège social de la Société au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission d'un administrateur actuel de la Société, Monsieur Domenico Piovesana, et, par vote spécial, elle lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs restants, Monsieur Cristiano Cortella et Monsieur Jonathan Malacrida, sont reconduits.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale fixe le nombre des administrateurs à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Cristiano Cortella, directeur de sociétés, né le 1^{er} mars 1965 à Mendrisio, Suisse, demeurant au 14, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano, Suisse;

b) Monsieur Jonathan Malacrida, entrepreneur, né le 15 décembre 1972 à Sorengo, Suisse, demeurant au 3, Via Valdani, CH-6830 Chiasso, Suisse;

c) Monsieur Luc Verelst, administrateur de sociétés, né le 23 avril 1954 à Wilrijk, Belgique, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

d) Madame Sandrine Antonelli, gestionnaire de sociétés, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge, France, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2) Est appelée aux fonctions de commissaire:

TRUSTAUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 73.125, une société avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Antonelli, C. Sabbatucci, S. Salvi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007. Relation GRE/2007/6090. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008013170/231/602.

(080009786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Am Stadtpark GP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.207.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of December.

Before Us Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

There appeared:

AM STADTPARK HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.543,

here represented by Fabrice Coste, Financial Controller, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 14, 2007.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AM STADTPARK GP Sàrl, (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and affiliated com-

panies belonging to the same group as the Company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager. The managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented with among them at least one A manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right or indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its share holding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, AM STADTPARK HOLDINGS S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 (five hundred) shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Managers A:

- Fabrice Coste, Financial Controller, born on April 1, 1973 in Liège, Belgium, with professional address at L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht; and

- Jan Dijkstra, Vice President Acquisition, born on May 15, 1968 in Leeuwarden, The Netherlands, with professional address at Level 1, Plantation Place South, 60 Great Tower Street, London, EC3R 5AZ,

Managers B:

- Corinne Muller, lawyer, born in Seoul, South Korea on October 15, 1976, having her professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

- Claudine Schinker, accountant, born in Petange, Luxembourg on March 31, 1964, having her professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

AM STADTPARK HOLDINGS S.à r.l, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht; immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130.543, ici représentée par Fabrice Coste, Financial Controller, résidant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AM STADTPARK GP Sàrl (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées faisant partie du même groupe que la Société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites de la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, l'un d'entre-eux au moins étant un gérant de classe A.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée ayant entre eux au moins un gérant de classe A. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, l'un d'entre-eux au moins étant un gérant de classe A ou par les signatures conjointes ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

11.2. La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémuné-

ration. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

AM STADTPARK HOLDINGS S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 (cinq cents) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cent euros (EUR 2.500,-)

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

Fabrice Coste, Financial Controller, né le 1^{er} avril 1973 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht;

Jan Dijkstra, Vice President Acquisition, né le 15 mai 1968 à Leeuwarden, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à Level 1, Plantation Place South, 60 Great Tower Street, London, EC3R 5AZ,

Gérants de classe B:

Corinne Muller, juriste, née le 15 octobre 1976 à Seoul, Corée du Sud, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Claudine Schinker, comptable, née le 31 mars 1964 à Petange, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Coste, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2007, Mersch/2007/1870. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008013146/243/414.

(080009232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

HSBC Private Bank Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.224.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteen day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HSBC PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., represented by M^e Jean-Florent Richard, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated December 2007.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which its acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation:

Art. 1. There exists among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of HSBC PRIVATE BANK MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (the «Corporation»).

Art. 2. The Corporation is established for an undetermined duration. The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 91 of the Luxembourg law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended (the «2002 Law»)), of investment funds qualifying as specialised investment funds within the meaning of the law of 13th February 2007 relating to specialised investment funds. Such management activity includes the management, administration and marketing of these specialised investment funds.

The Corporation may carry out any activities deemed useful of the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 14 of the 2002 Law.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), divided into one hundred twenty-five shares (125) registered shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, fully paid-up.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

Art. 6. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in the Grand Duchy of Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of the month of April at 11 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing. A shareholder may also participate at any meeting of shareholders by videoconference or any

other means of telecommunication permitting the identification of such shareholder. Such means must allow the shareholder to participate effectively at such meeting of shareholders. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors, in the forms provided by law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, for a maximum period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. The directors shall be reeligible.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time will appoint the officers of the Corporation, including any general managers, a secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the verbal consent (to be confirmed in writing) or the consent in writing of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy. A director may also participate at any meeting of the board of directors by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such director. Such means must allow the director to participate effectively at such meeting of the board of directors. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

By agreement of all the directors, a telephone conference at which all directors participate, shall be deemed to be a valid meeting subject to the other provisions of this Article.

Meetings of the board of directors may be held in Luxembourg or abroad.

The directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary or by any director.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or in accordance with the provisions of Article 12 herein above. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and

the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers or directors of the Corporation.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving HSBC HOLDINGS PLC and any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion, unless such «personal interest» is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Art. 16. The Corporation shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The Corporation will be bound by the signature of any duly authorized officer(s) of the Corporation, or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the board of directors, or by the joint signature of any two directors.

Art. 18. The audit of the annual accounting documents of the Corporation shall be entrusted to an external and independent auditor. The external and independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The external and independent auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

Art. 19. The accounting year of the Corporation shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 20. From the annual net profit of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent. (10 %) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy. Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out interim dividends. The board of directors determines the amount and the date of payment of any such interim dividend.

The dividends declared may be paid in Euro (EUR) or any other currency selected by the board of directors.

Art. 21. In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the amended law of 10 August 1915 relating to commercial companies and the 2002 Law.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2008.

The first annual general meeting shall be held on the last Thursday of April 2009 at 11 a.m.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 12 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company

Subscription and payment

The subscriber has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts as mentioned hereinafter:
Shareholder at the incorporation

	Subscribed capital	Number of shares
HSBC PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A.	EUR 125,000.-	125

Evidence of the above payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses which shall result from the incorporation of the Corporation are estimated at approximately 5,000.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

General meeting of shareholders

The single shareholder, representing the entire subscribed capital, has taken the following resolutions:

I. The following are elected as directors:

- a) Mr Peter Yeates with professional address at HSBC PRIVATE BANK, 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- b) Mr Claude Marx, with professional address at HSBC PRIVATE BANK, 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- c) Mr Julien Tanson, with professional address at HSBC PRIVATE BANK, 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- d) Mr Germain Birgen, with professional address at HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- e) Mr Chris Wilcockson, with professional address at HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2009.

Mr Peter Yeates, prenamed has been elected as chairman of the board of directors.

II. The following is elected as independent auditor:

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520, Grand Duchy of Luxembourg. Their mandate shall lapse on the date of the annual general meeting in 2009.

III. The registered office of the Corporation is fixed at 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huitième jour de décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HSBC PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., représentée par Maître Jean-Florent Richard, suivant une procuration datée du décembre 2007.

La procuration prémentionnée, signée ne varietur par le comparant et notaire soussignés, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination HSBC PRIVATE BANK MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. La Société peut être dissoute par décision des actionnaires statuant comme en matière de modifications de Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article vingt-deux ci-après.

Art. 3. L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 91 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2002»)) d'organismes de placement collectif sous la forme de fonds d'investissement spécialisés aux termes de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés. Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation de ces fonds d'investissement spécialisés.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites du chapitre 14 de la Loi de 2002.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec les personnes situées à l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR).

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 6. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts, telles qu'établies à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 7. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois d'avril à 11.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme mandataire. Un actionnaire peut également participer à l'assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification de cet actionnaire. Ces moyens doivent permettre à l'actionnaire de participer effectivement à cette assemblée générale des actionnaires. Les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée, seront prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions représentées à l'assemblée mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont voté blanc ou nul.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 10. Les actionnaires seront convoqués par le conseil d'administration dans les formes prévues par la loi.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale, pour une période maximale se terminant à la prochaine assemblée générale et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et agréés; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Les administrateurs peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il désignera également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et pour les assemblées des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société, incluant tous directeurs généraux, un secrétaire et tous directeurs généraux-adjoints, secrétaires adjoints ou autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment verbal (confirmé par écrit) ou l'assentiment par écrit de chaque administrateur. Une convocation distincte ne sera pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification de cet administrateur. Ces moyens doivent permettre à l'administrateur de participer effectivement à cette réunion du conseil d'administration. Les délibérations du conseil doivent être retransmises de façon continue.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs au moins sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sur accord de tous les administrateurs, une conférence téléphonique à laquelle tous les administrateurs participeront, vaudra réunion valable sous réserve des autres dispositions de cet Article.

Les réunions du conseil d'administration pourront être tenues à Luxembourg ou ailleurs.

Les administrateurs, à l'unanimité, pourront prendre des résolutions par voie de circulaire, en exprimant leur consentement au moyen d'un ou de plusieurs écrits, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire ou par tout administrateur.

Art. 14. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées ou en conformité avec les dispositions de l'Article 12 ci-dessus. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être expressément autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations et ses pouvoirs de faire tous actes en vue de l'accomplissement de la politique sociétaire et son objet à des fondés de pouvoir de la Société ou aux administrateurs de la Société.

Art. 15. Aucun contrat ou aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient

un intérêt quelconque, ou par le fait qu'il en serait administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé dans telle autre société ou firme.

L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas en raison de cette application avec cette autre société ou firme privé du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le groupe HSBC HOLDINGS PLC et toute société filiale ou affiliée ou encore en rapport avec toute autre société ou entité que le conseil d'administration pourra déterminer discrétionnairement, à moins que cet «intérêt personnel» ne soit considéré comme conflictuel par les législations et réglementations applicables.

Art. 16. La Société indemnisera tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par ce dernier, en rapport avec toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en sa qualité ou pour avoir été administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions, procès ou procédures il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 17. La Société sera engagée par la signature de tout(s) fondé(s) de pouvoir dûment autorisé(s), ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 18. Le contrôle des documents comptables annuels de la Société, doit être confié à un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le réviseur d'entreprises externe et indépendant sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises externe et indépendant restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Art. 19. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société tel qu'il est prévu à l'Article 5 des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre ainsi qu'il est prévu à l'Article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la distribution de dividendes de temps à autre quand elle le jugera à sa discrétion le mieux adapté à l'objet et aux buts de la Société.

Sous réserve des conditions fixées par la Loi, le conseil d'administration peut payer des dividendes intérimaires. Le conseil d'administration déterminera le montant et la date du paiement de ces dividendes intérimaires.

Les dividendes déclarés seront payés en euros (EUR) ou toute autre devise choisie par le conseil d'administration.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires décidant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée des actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises.

Art. 23. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août, 1915 relative aux sociétés commerciales et la Loi de 2002.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le dernier jeudi du mois d'avril 2009 à 11.00 heures.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 12 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Le souscripteur a souscrit le nombre d'actions et a libéré en espèces le montant indiqué ci-après:

Actionnaire lors de la constitution	Capital souscrit	Nombre d'actions
HSBC PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A.	EUR 125.000,-	125

La preuve de ce paiement a été donnée, ainsi que le constate expressément le notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à EUR 5.000,-.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire a immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs

- a) M. Peter Yeates, dont l'adresse professionnelle est HSBC PRIVATE BANK, 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- b) M. Claude Marx, dont l'adresse professionnelle est HSBC PRIVATE BANK, 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- c) M. Julien Tanson, dont l'adresse professionnelle est HSBC PRIVATE BANK, 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- d) M. Germain Birgen, dont l'adresse professionnelle est HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- e) M. Chris Wilcockson, dont l'adresse professionnelle est HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

pour une période expirant à la date de l'assemblée générale devant se tenir en 2009.

Monsieur Peter Yeates, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

II. La personne suivante est désigné en tant que réviseur d'entreprise indépendant:

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Grand-Duché de Luxembourg

Son mandat expirera à la date de l'assemblée générale annuelle de 2009.

III. Le siège social de la Société est fixé au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, a signé le présent acte original avec le notaire soussigné.

Signé: J.-F. Richard, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. LAC/2007/43772. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008013287/242/439.

(080009325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Stadtspark 2.6 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.218.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch.

There appeared:

1) The general partner, AM STADTPARK GP Sàrl, a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange,

duly represented by Fabrice Coste, residing professionally in Luxembourg, in his quality of manager and by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2007;

2) The limited partner, AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange,

duly represented by Fabrice Coste, residing professionally in Luxembourg, in his quality of manager and by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2007;

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their here above-stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société en commandite simple, which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the units hereafter issued, a company in the form of a société en commandite simple, under the name of STADTPARK 2.6 S.C.S. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of securities and bonds or any other debt instruments of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange, sale or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property, especially in Germany and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Bertrange. The registered office may be transferred within the same municipality by resolution of the general partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the general partner.

B. Share capital - Units

Art. 5. The share capital is set at one thousand one Euro (EUR 1,001.-) consisting of one thousand and one (1,001) units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each unit is entitled to one vote with regard to the general meetings of the partners.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by decision of the general meeting of the partners.

Art. 7. The Company will recognize only one single holder per unit. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 8. Units are freely transferable among partners. Transfers to non-partners can be made only with the agreement of all partners. The transfer of units will not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, a transfer of units shall be binding on the Company only after the Company has been notified of such transfer or has accepted it.

Art. 10. Each unit carries a right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The general partners are severally and jointly liable for all liabilities of the Company.

The limited partners are only liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of the partners may, for any reason, seal the assets of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is exclusively managed by AM STADTPARK GP Sàrl as its general partner and manager. Vis-à-vis third parties, the general partner has the most extensive power to act in the name of the Company in all circumstances

and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company shall be bound by the signature of any duly authorized representative of the general partner.

The limited partner(s) shall not interfere in any manner with the management of the Company. Nevertheless, this prohibition is not directed against the opinions, counsels, acts of supervision and authorizations given to the general partner for the acts exceeding its powers.

D. General meetings - Decision of the partners

Art. 13. Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts and of the report of the general partner, the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the general partner.

Art. 14. Collective decisions are taken in general meetings or, if all the partners so agree, by way of written vote. The meeting shall be convened by the general partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail to all partners at least fifteen days prior to the meeting. Nevertheless, a meeting not convened in accordance with the procedure set out above is valid if the entire share capital is represented. Resolutions shall be approved by partners representing a majority of the units and by the general partner.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Art. 16. The general partner prepares the annual balance sheet, the profit and loss accounts and the report of the general partner. The limited partners shall have the right to make themselves acquainted with the books and documents of the Company without removal. They may be assisted by an expert.

Art. 17. The general partner may decide to pay interim dividends on the basis of a statement prepared by him showing that funds are available for distribution.

F. Allocation of profits

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortizations and expenses represents the net profit.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the net profit of the Company.

It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the partners. Failing such decision the general partner shall be appointed liquidator.

H. General provision

Art. 20. For all matters not governed by these articles of association the partners shall refer to the laws of Luxembourg.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

Liberation of units

The subscribers have subscribed the units as mentioned hereafter:

Limited partner:

AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, prenamed,

Paid one thousand Euro (EUR 1,000.-) in subscription for one thousand (1,000) units.

General partner:

AM STADTPARK GP Sàrl, pre-named,

paid one Euro (EUR 1.-) in subscription for one (1) unit

Total: one thousand and one Euro (EUR 1,001.-) paid for one thousand and one (1,001) units.

All the units have been entirely paid-in so that the amount of one thousand and one euro (EUR 1,001) is as of now available to the Company, as has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolution by unanimous vote:

- The partners resolve to set the registered office of the Company at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) L'associé commandité AM STADTPARK GP Sàrl, une société constituée et régie selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg,

dûment représentée par Fabrice Coste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2007,

2) L'associée commanditaire AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, une société constituée et régie selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché du Luxembourg,

dûment représentée par Fabrice Coste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2007,

Les procurations signées ne varientur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créés et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société en commandite simple sous le nom de STADTPARK 2.6 S.C.S. (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société a également pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange, la vente ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, notamment en Allemagne et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange. Le siège social pourra être transféré dans la même commune en vertu d'une décision de l'associé commandité. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays en vertu d'une décision de l'associé commandité.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de mille et un euros (EUR 1.001,-) représentée par mille et une (1.001) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales des associés.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision des associés.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés. Le transfert des parts sociales n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, un transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société qu'après notification à ou acceptation de ce transfert par la Société.

Art. 10. Chaque part sociale donne droit à une fraction dans les avoirs et bénéfices de la Société proportionnellement au nombre de parts existant. Les associés commandités sont conjointement et solidairement responsables des obligations de la Société. Les associés commanditaires sont uniquement responsables à hauteur de leur contribution dans la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est exclusivement gérée par AM STADTPARK GP Sàrl en tant qu'associé commandité et gérant. Vis-à-vis des tiers, l'associé commandité a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La Société est engagée par la signature de chaque représentant autorisé de l'associé commandité.

L'/les associé(s) commanditaire(s) s'abstiendront d'intervenir de quelque manière que ce soit dans la gérance de la Société. Cependant, cette interdiction ne se rapporte pas aux opinions, conseils, actes de surveillance et autorisations donnés à l'associé commandité pour des actes excédant ses pouvoirs.

D. Assemblées générales - Décisions collectives des associés

Art. 13. Chaque année, les associés se réunissent ou passent des résolutions écrites ayant pour agenda l'approbation du bilan, du compte de résultat et du rapport de l'associé commandité, la décision d'allocation des résultats et la décharge à l'associé commandité.

Art. 14. Les décisions collectives sont prises en assemblées générales ou, si tous les associés sont d'accord, par vote écrit. L'assemblée est convoquée par l'associé commandité par lettre de convocation fixant l'agenda et envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins quinze jours avant l'assemblée. Une assemblée non convoquée conformément à la procédure décrite ci-dessus est néanmoins valable si l'intégralité du capital social est représentée. Les résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par les associés représentant une majorité des parts sociales et par l'associé commandité.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. L'associé commandité prépare l'inventaire et le bilan annuel, le compte de résultat et le rapport de l'associé commandité. Tout associé commanditaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan de la Société sans les emporter. Ils peuvent se faire assister par un expert.

Art. 17. L'associé commandité peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur base d'un bilan préparé par lui et établissant que des fonds distribuables sont disponibles.

F. Affectation des bénéfices

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le rapporter.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés. A défaut d'une telle décision, l'associé commandité sera nommé liquidateur.

H. Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux lois du Luxembourg.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associée commanditaire:

AM STADTPARK HOLDINGS LP, prénommé,
a payé mille euros (EUR 1.000,-) pour la souscription de mille (1.000) parts sociales.

Associée commandité:

AM STADTPARK GP Sàrl, prénommé,
a payé un (1,-) euro pour la souscription d'une (1) part sociale
de sorte que la somme de mille et un euros (EUR 1.001,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euro (EUR 2.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Le siège social de la société est établi au 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Mersch, les jours, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Coste, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2007, Mersch/2007/1881. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008013157/243/240.

(080009271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Euerbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.533.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2007

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Pieter Van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008012634/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03432. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Insead Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.659.

Extrait de la Résolution du Conseil de Gérance du 12 décembre 2007

Suite au changement de nom intervenu en date du 15 novembre 2007, l'associé unique de la Société anciennement dénommé BALMAIN EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS LIMITED est désormais dénommé BEPI LLP INVEST LIMITED.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008012644/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01900. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.485.

Extrait de la Résolution du Conseil de Gérance du 12 décembre 2007

Suite au changement de nom intervenu en date du 15 novembre 2007, l'associé unique de la Société anciennement dénommé BALMAIN EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS LIMITED est désormais dénommé BEPI LLP INVEST LIMITED.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008012643/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Apta Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.495.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 14 décembre 2007 il a été décidé:

Suite au décès de M. Piero Belletti survenu le 25 octobre 2007,

de coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 25 octobre 2007, Madame Cristobalina Moron, employée privée, née le 21 novembre 1968 à Florange (France), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008012655/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05053. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.